



**The Paramedic Association
of New Brunswick**

**L'Association des paramédics
du Nouveau-Brunswick**

L'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick
Rapport Annuel

2023



Notre mission

Établir et promouvoir les plus hautes normes éthiques, éducatives et cliniques pour tous les travailleurs paramédicaux.

Contents

Code de déontologie _____	1
Conseil d'administration _____	2
Message du président _____	3
Message du directeur général _____	4
Message des représentantes du public _____	6
États financiers _____	7
Rapports des Comités _____	12
Comités statutaires _____	12
Comités ad hoc _____	12
Comité de l'administration et des finances _____	13
Comité des relations publiques _____	14
Comité de discipline et de l'aptitude à exercer _____	15
Comité des honneurs et prix _____	16
Lauréats et récipiendaires de 2023 _____	17
Comité de la procédure de réinscription _____	19
Comité de la Monument aux ambulanciers paramédicaux _____	20
Nous joindre _____	21

RAPPORT ANNUEL 2023

Code de déontologie

Responsabilité envers les patients et autrui	Responsabilité envers soi-même	Responsabilité envers la profession	Responsabilité envers la société
<ul style="list-style-type: none"> • Il fait preuve de patience, de compassion et de courtoisie. • Il agit dans l'intérêt supérieur du patient. • Il exerce ses fonctions de manière à assurer la dignité, la sécurité et la vie privée du patient. • Il veille à la confidentialité. • Il travaille en collaboration avec les autres. • Il communique respectueusement avec les autres. • Il entretient des relations professionnelles appropriées. • Il respecte les droits du patient et d'autrui. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il reconnaît que l'autoréglementation de la profession est un privilège. • Il garde l'aptitude mentale et physique nécessaire à l'exercice de ses fonctions et à la compétence clinique. • Il veille à sa bonne moralité et à sa bonne réputation. • Il fait preuve de responsabilité professionnelle pour les gestes qu'il pose dans l'exercice de ses fonctions. • Il utilise l'examen par ses pairs pour réfléchir à son perfectionnement professionnel, l'évaluer et le réorienter. • Il accorde le mérite pour le travail d'autrui. • Il favorise l'identité professionnelle au travail. • Il reconnaît les conflits d'intérêts et fait preuve d'impartialité. • Il veille à adopter une conduite qui répond aux exigences des limites médicales, juridiques et professionnelles de la profession. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il exerce ses fonctions selon les normes de pratique. • Il fait valoir et respecter le Code d'éthique de la profession. • Il favorise des relations de travail professionnelles. • Il instaure un environnement d'apprentissage respectueux et positif. • Il fait preuve de leadership auprès des autres. • Il apprend, communique ses connaissances et construit le savoir. • Il reconnaît les limites professionnelles. • Il consulte d'autres personnes pour le bien du patient. • Il signale, fait cesser ou rapporte une conduite contraire à l'éthique ou incompétente. • Il s'abstient de porter atteinte à la réputation de ses pairs et de la profession. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il donne priorité à l'intérêt public. • Il reconnaît les déterminants sociaux de la santé dans la pratique. • Il s'engage à améliorer la société par le développement de la profession. • Il favorise des soins innovants dans l'intérêt de la société. • Il veille à ce que le perfectionnement professionnel soit conforme à l'intérêt public.
<p>Un paramédic fournit des soins axés sur la personne</p>	<p>Un paramédic s'impose un haut niveau d'intégrité</p>	<p>Un paramédic adopte une conduite professionnelle</p>	<p>Un paramédic est au service de la société</p>

RAPPORT ANNUEL 2023

Conseil d'administration (au 31-12-23)

Exécutif



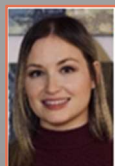
Président
Phil Comeau
Saint-John, N-B
Mandat: octobre 2023-2025

Président sortant
Vacant

Mandat: Sièges jusqu'à ce qu'un nouveau président soit élu



Vice-Président
Tara Babineau
Moncton, N-B
Mandat: octobre 2022-2024



Trésorier
Courtney Fillmore
Rothesay, N-B
Mandat: octobre 2023-2025



Secrétaire
Gene Boles
Quispamsis, N-B
Mandat: octobre 2022-2024



Section 1
Christa Kirk
Riverview, N-B
Mandat: octobre 2022-2024



Section 1
Vicky Tozer-Butler
Miramichi, N-B
Mandat: octobre 2023-2025



Section 3
Andrew Trecartin
New Maryland, N-B
Mandat: octobre 2023-2025



Section 3
Jordon Cripps
New Maryland, N-B
Mandat: octobre 2022-2024



Section 2
Courtney Fillmore
Rothesay, N-B
Mandat: octobre 2023-2025



Section 2
Eric Grant
St. Stephen, N-B
Mandat: octobre 2022-2024



Section 4
Jordan Baker
Grand Falls, N-B
Mandat: octobre 2023-2025



Section 4
Joey Hache
Shippagan, N-B
Mandat: octobre 2022-2024



Représentante du public
Margaret Dukes
Moncton, N-B
Mandat: mai 2022-2024



Représentante du public
Paddy Woodford
Riverview, N-B
Mandat: jun 2023-2025

RAPPORT ANNUEL 2023

Message du président

Bonjour et bienvenue au rapport annuel 2023 de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick. Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre organisme. Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport suivant sur nos activités et nos comités pour l'année 2023.

Au nom du conseil d'administration, nous remercions le personnel de notre association qui assure le bon déroulement des activités quotidiennes.

En mai, les représentants de l'APNB se sont rendus à Ottawa pour rencontrer d'autres membres du conseil d'administration de l'Association des paramédics du Canada à l'occasion d'une journée annuelle de lobbying sur la Colline. Plus de 20 membres venus de tout le Canada ont fait des représentations au sujet d'enjeux d'importance nationale liés à la paramédecine auprès de députés. Ces derniers ont fait preuve d'ouverture et de soutien, ce qui nous a permis de passer deux journées très productives. Nous avons notamment abordé les sujets suivants : les paramédics oeuvrant dans des communautés rurales, éloignées et autochtones du Canada, le maintien du financement de l'Institut canadien de recherche et de traitement pour la sécurité publique (ICRTSP) par le gouvernement fédéral, le soutien au projet de loi émanant d'un député C-321, Loi modifiant le Code criminel (voies de fait contre un professionnel de la santé ou un premier répondant), ainsi que l'appui et l'aide à la réalisation du Mémorial des paramédics canadiens.

Le 14 juin, nous avons organisé notre propre journée provinciale de défense des intérêts à l'échelle provinciale. Les membres de l'APNB ont rencontré 39 des 49 membres du corps législatif et ont délivré un message stratégique unifié. Voici quelques-uns des sujets abordés : la mise en place d'un processus de recrutement avec les intervenants afin de faciliter le passage des techniciens médicaux d'urgence au programme de formation des paramédics en soins primaires; le financement d'une bonification de la formation en échange d'un engagement à travailler au Nouveau-Brunswick pendant une période de temps définie; la mise en œuvre d'une collaboration avec l'APNB pour réduire les obstacles liés au recrutement international de paramédics et accélérer le processus de recrutement; l'appui et la désignation un terrain à l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick pour la construction du monument; l'augmentation des options de référencement direct disponibles aux paramédics (pharmaciens/cliniques/visites à domicile) et l'expansion du programme PreALRT pour inclure le référencement des patients à faible gravité vers les ressources communautaires directement par téléphone ainsi que; l'accès aux thrombolytiques par les paramédics de soins du Nouveau-Brunswick.

Merci au personnel, aux membres du conseil d'administration et aux autres paramédics qui ont participé. Il s'agit en effet d'une grande réussite.

Nous avons également travaillé très fort sur le projet des professionnels de la santé formés à l'étranger (PSFE). Ce projet permettrait aux paramédics formés à l'étranger de travailler au Nouveau-Brunswick. Nous préparons notre processus pour les intégrer plus efficacement.

En octobre, j'ai de nouveau été élu président de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick. Je suis honoré de reprendre ce rôle au service du Nouveau-Brunswick.

Je vous remercie encore une fois de l'intérêt que vous portez à notre organisme de réglementation.

Phil Comeau
Président de l'APNB

RAPPORT ANNUEL 2023

Message du directeur général

Le personnel et le conseil d'administration de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick ont le plaisir de présenter le rapport annuel pour l'exercice 2023. Au cours de cette année, nous avons célébré plusieurs réalisations et cerné plusieurs défis, que nous soulignerons en tant qu'organisme de réglementation et association de la profession paramédicale. Nous espérons que ce rapport annuel montrera comment l'Association a fait preuve d'imputabilité dans la réalisation de son mandat conformément aux attentes de la population, du gouvernement, des employeurs et des paramédics membres.

Ce rapport illustre le travail extrêmement exigeant accompli par les membres du conseil d'administration, le personnel et les membres bénévoles des comités. L'imputabilité et la transparence doivent se traduire par des résultats tangibles et réels. En tant qu'organisme de réglementation, nos actions doivent créer une dynamique positive, identifier et combler les lacunes réglementaires et, inévitablement, engendrer des changements positifs pour la profession de paramédic et pour le public.

Les réalisations de l'année écoulée sont nombreuses. J'en souligne quelques-unes ci-dessous :

- La réforme des politiques d'inscription pour favoriser l'efficacité de l'inscription et de l'autorisation d'exercer, y compris pour les paramédics formés et expérimentés à l'étranger (reconnaissance des qualifications professionnelles).
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme réglementaire normalisé permettant d'évaluer efficacement et de prendre des décisions justes et raisonnables en matière d'autorisation d'exercer pour les paramédics formés et expérimentés à l'étranger.
- L'identification de trois (3) juridictions internationales qui seront possiblement ciblées dans le cadre d'une future campagne de recrutement à l'étranger et susceptibles de fournir les candidats les mieux préparés et les plus aptes.
- Les discussions avec parties prenantes quant aux possibilités de collaboration afin d'accroître la main-d'œuvre paramédicale provinciale.
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau programme de gestion des inscriptions qui permet aux employeurs, aux éducateurs, aux étudiants, aux praticiens et au public de bénéficier d'une expérience plus transparente en matière de demande, d'inscription, de plaintes et de registre public.
- Le soutien continu aux travaux de l'Association canadienne de normalisation dans l'élaboration et la mise à jour du cadre national de compétences des paramédics au Canada.
- La réduction des obstacles et la rationalisation des processus afin de contribuer à relever les défis auxquels la province et le pays sont confrontés en matière de ressources humaines dans le domaine de la santé.

La majorité des activités prévues en 2023 s'inscrivent dans le plan stratégique à court et moyen terme de l'APNB et se concentrera sur les défis à relever pour que les patients que nous desservons reçoivent les bons soins, au bon moment, au bon endroit et par le bon praticien. Nous avons prévu un grand nombre de consultations et de travaux pour nous assurer que nous avons accès un ensemble de praticiens extrêmement compétents aussi rapidement et sûrement que possible.

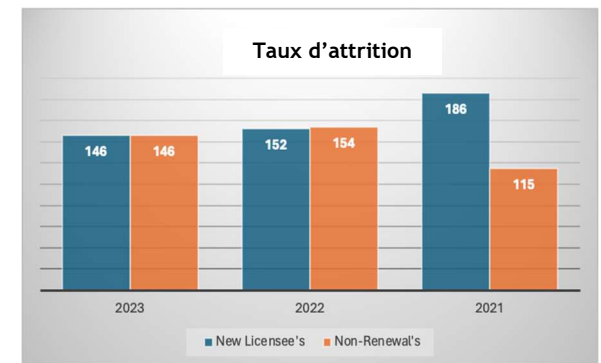
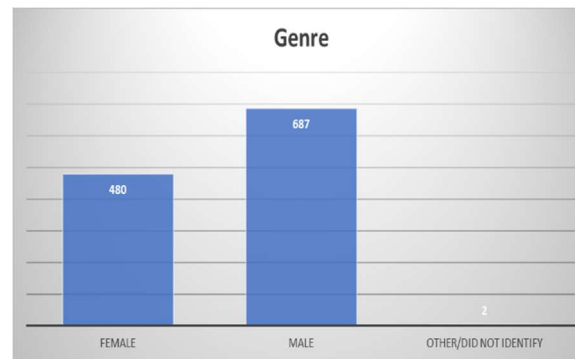
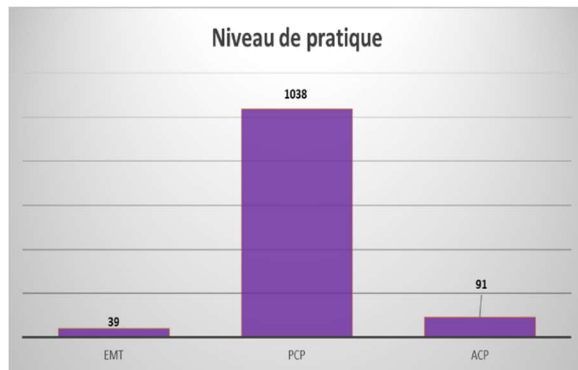
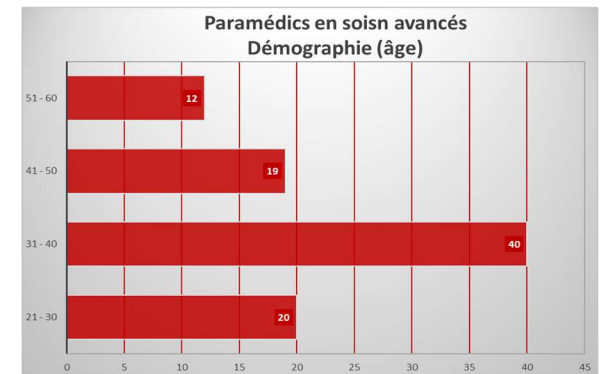
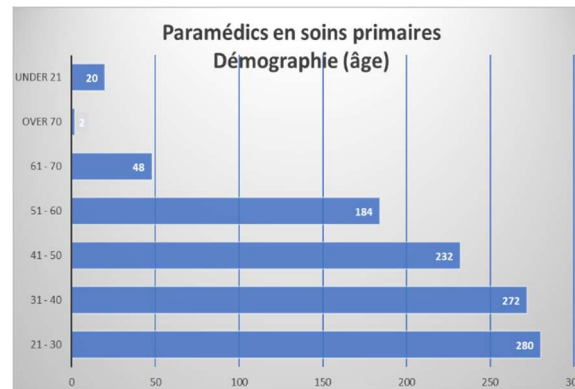
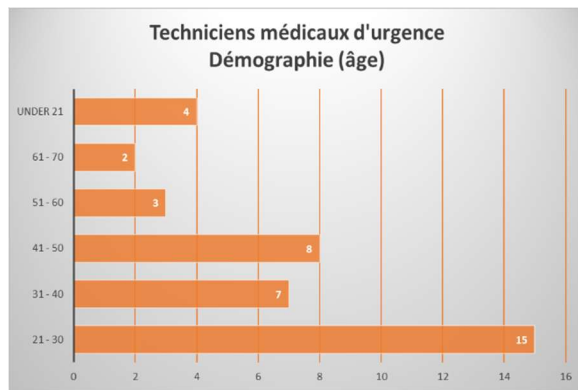
En tant qu'organisme de régulation, sommes enthousiastes par rapport à ces objectifs ambitieux, mais nous sommes confiants que nous saurons relever les défis qui nous attendent grâce au travail acharné et au dévouement de nos praticiens, de nos partenaires, de notre conseil d'administration et de notre personnel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées,

Avec mes salutations,

Chris Hood, directeur exécutif/registraire

RAPPORT ANNUEL 2023



RAPPORT ANNUEL 2023

Message des représentantes du public

L'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick (APNB) régleme la profession de paramédic afin d'assurer la sécurité des soins aux patients dans le milieu préhospitalier. Dans le cadre de son obligation envers les patients, l'APNB maintient une représentation du public au sein de son conseil d'administration (le " conseil ") et de son comité des plaintes.

Le rôle des représentants du public au sein du conseil est de refléter le point de vue des patients et de veiller à ce que les décisions soient prises dans le meilleur intérêt du public. Le processus de traitement des plaintes de l'APNB permet aux membres du public de déposer des plaintes officielles lorsqu'ils estiment que les soins paramédicaux ne respectent pas les normes de pratique établies.

Au cours de l'année 2023, le Conseil a continué à promouvoir une pratique paramédicale sûre et efficace au profit du public. Plus précisément, le Conseil a:

- Mis au point un nouveau système d'évaluation des qualifications des professionnels de la santé formés à l'étranger afin d'accélérer le processus de demande et d'enregistrement auprès de l'APNB ;
- Mis au point un nouveau répertoire d'étudiants afin de faciliter l'application de normes plus claires pour le préceptorat des étudiants et l'inclusion plus rapide des candidats à la profession au sein de l'APNB ;
- Introduit un nouveau système électronique d'enregistrement des membres qui simplifie le processus de soumission des plaintes du public afin d'assurer une plus grande imputabilité en matière de soins aux patients ;
- Mis en œuvre le nouveau niveau de pratique de technicien médical d'urgence pour le personnel de l'unité de transfert de patients non urgents afin d'accroître la disponibilité des paramédics pour les appels au 911 ;
- Suivi la mise en œuvre de l'avis de pratique portant sur les retenues de civières et les délais liés aux transferts des patients au centre hospitalier de destination;
- Continué à surveiller les pratiques de " traitement et libération " pour aider à assurer des soins aux patients appropriés et en temps opportun ;
- Approuvé la création d'un monument public pour commémorer le travail des paramédics;
- Initié le développement d'un processus d'accréditation des formations en paramédecine;
- Continué à plaider pour la mise à jour opportune du profil national de compétences des paramédics afin de s'assurer que les normes professionnelles reflètent la pratique médicale actuelle et les besoins des patients ;
- Continué à superviser le processus de plaintes et de mesures disciplinaires afin de s'assurer que les infractions aux normes établies de la pratique paramédicale sont traitées dans l'intérêt de la sécurité des soins aux patients ;
- Continué à travailler avec d'autres professions en santé afin de promouvoir une approche intégrée et coopérative des soins aux patients au sein du NB.

Tout au long de l'année, nous avons représenté le point de vue du public dans toutes les discussions du conseil d'administration et fait des recommandations lorsque cela était nécessaire pour promouvoir la sécurité des patients et la responsabilité publique. Nous sommes heureux d'avoir eu l'occasion de servir l'intérêt public à travers ce rôle. Respectueusement soumis,

Margaret Dukes, représentante du public

Paddy Woodford, représentant du public

RAPPORT ANNUEL 2023

États financiers

William E. Marr

Comptable professionnel agréé

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux: Administrateurs de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick

J'ai examiné les états financiers ci-joints de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick composés du bilan au 31 décembre 2022, des états des résultats des résultats et des flux de trésorerie de l'exercice se terminant à cette même date ainsi qu'un sommaire des pratiques comptables significatives et autres informations pertinentes.

Responsabilité de la direction par rapport aux états financiers

La direction est responsable de la préparation et la présentation d'états financiers représentatifs conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif canadiens et de la mise en œuvre des contrôles internes qu'elle juge nécessaire afin de permettre la préparation d'états financiers exempts d'écarts matériels découlant de fraude ou d'erreur.

Responsabilité du professionnel

Ma responsabilité consiste à émettre une conclusion quant aux états financiers ci-joints à la suite de mon examen. Mon examen s'est effectué conformément à la Norme canadienne de missions d'examen qui exigent de se soumettre à l'ensemble des principes éthiques pertinents.

L'examen des états financiers selon la Norme canadienne de missions d'examen est une mission d'assurance limitée. Le professionnel applique des procédures qui consistent principalement à questionner de façon appropriée la direction et autres personnes au sein de l'organisation, d'appliquer des processus analytiques et d'évaluer les éléments justificatifs obtenus.

Les processus appliqués dans le cadre d'une mission d'examen sont significativement moins robustes et diffèrent en nature de celles qui sont prescrites dans le cadre d'un audit des états financiers conformément aux Normes canadiennes d'audit. Par conséquent, je n'exprime aucune opinion sur les états financiers ci-joints.

À la suite de mon examen, rien ne me permet de croire que les états financiers ci-joints ne représentent pas fidèlement la situation financière de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2022 en se basant sur les seuils de signification établis et les résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice se terminant à cette même date conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

L'ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN ET ÉTATS FINANCIERS*

31 DÉCEMBRE 2022

*Note: La traduction du Rapport de mission d'examen des états financiers est fournie à titre indicatif. La version originale en anglais demeure le seul document officiel. Les signatures seront apposées uniquement sur le document officiel.

Afin de conserver le format des états financiers, les chiffres ont maintenu leur présentation en anglais

Saint-Jean, N.-B.
30 Août 2023

Comptable professionnel agréé
Comptable public agréé

RAPPORT ANNUEL 2023

William E. Marr
Comptable professionnel agréé

William E. Marr
Comptable professionnel agréé

ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

ACTIFS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Courant		
Encaisse	\$522,840	\$539,653
Accounts receivable	3,980	-
Charges payées d'avance	2,484	<u>2,518</u>
	529,304	542,171
Immobilisations (note 3)	<u>529,304</u>	<u>406,690</u>
	<u>\$920,900</u>	<u>\$ 948,861</u>

PASSIFS

Courant		
Dette d'exploitation et passifs cumulés	\$ 29,959	\$ 32,607
Produits constatés d'avance	478,939	472,518
	504,898	<u>505,125</u>

SURPLUS CUMULÉS

Surplus cumulés	416,002	443,736
	920,900	<u>\$48,861</u>

ADOPTÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:

_____ Administrateur
_____ Administrateur

Non audité

ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉTAT DES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
PRODUITS		
Cotisations des membres	\$519,196	\$508,636
Autres	<u>187,806</u>	<u>175,763</u>
	<u>707,002</u>	<u>684,399</u>
CHARGES D'EXPLOITATION		
Frais d'examen	19,369	4,577
Sous-traiter	30,364	-
Frais bancaires	13,554	7,042
Conseil d'administration et sections (tableau 1)	71,399	21,785
Dépenses de fonction	27,004	19,714
Frais de bureau (tableau 1)	94,337	58,973
Amortissement	15,094	18,000
Divers	-	2,410
Services de traduction	2,495	3,864
Honoraires juridiques	127,812	158,629
Comptabilité	5,600	5,400
Droits et cotisations	23,617	21,698
Assurance responsabilité des administrateurs	2,860	2,860
TVH non remboursable	33,563	29,151
Salaires et avantages sociaux	183,119	157,694
AGA et frais de rencontre	26,491	4,836
Frais des comités (tableau 1)	31,583	26,341
Intérêts sur dette à long terme	-	2,442
Taxes foncières	20,075	18,859
Bourses	<u>6,400</u>	<u>4,000</u>
	<u>734,736</u>	<u>568,275</u>
Excédent des produits sur les charges - (Charges sur produits)	(27,734)	116,124
Surplus cumulés, début de l'exercice	<u>443,736</u>	<u>327,612</u>
Surplus cumulés, fin de l'exercice	<u>\$416,002</u>	<u>327,612</u>

Non audité

RAPPORT ANNUEL 2023

William E. Marr
Comptable professionnel agréé

William E. Marr
Comptable professionnel agréé

ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Rentrées (sorties) de trésorerie liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Excédent des produits sur les charges - (charges sur produits)	\$(27,734)	\$116,124
Éléments sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement	<u>15,094</u>	<u>18,000</u>
	(12,640)	134,124
Variation des éléments hors caisse du fonds d'exploitation		
Charges payées d'avance	(3,946)	(1)
Créditeurs et charges à payer	(6,648)	11,937
Produits différés	6,421	(14,321)
	(16,813)	131,729
Financement		
Produit de l'hypothèque (remboursement)	-	(79,645)
Flux net de trésorerie	(16,813)	52,084
Position de trésorerie, début de l'exercice	<u>539,653</u>	<u>487,569</u>
Position de trésorerie, fin de l'exercice	<u>\$522,840</u>	<u>\$539,653</u>

Non audité

ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉTAT DES FRAIS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<u>TABLEAU 1</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Conseil d'administration et sections		
Déplacement	\$33,794	\$7,448
Repas	10,076	3,143
Autres	6,819	654
Substituts salariaux	20,710	10,540
	<u>\$71,399</u>	<u>\$21,785</u>
Frais de bureau		
Frais de poste et publications	\$3,080	\$1,619
Coût des loyers et de l'occupation	22,244	28,991
Télécommunications	10,638	13,450
Assurances	3,937	2,141
Fournitures	7,985	1,801
Location d'équipements	4,858	4,606
Dons et commandites	2,700	1,000
Logiciels et matériel informatique	<u>38,895</u>	<u>5,365</u>
	<u>\$94,337</u>	<u>\$58,973</u>
Comités		
Discipline et aptitude à exercer	\$10,749	\$ 9,360
Formation	3,968	13,563
Honneurs et des prix	4,216	240
Relations publiques	<u>12,650</u>	<u>3,178</u>
	<u>\$31,583</u>	<u>\$ 26,341</u>

Non audité

RAPPORT ANNUEL 2023

William E. Marr
Comptable professionnel agréé

William E. Marr
Comptable professionnel agréé

ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

1. Mission de l'organisation

L'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick est un organisme à but non lucratif qui a pour objectif de promouvoir les soins préhospitaliers en tant que profession, promouvoir les intérêts des professionnels de soins paramédicaux au Nouveau-Brunswick et de se conformer à la Loi sur les travailleurs paramédicaux du Nouveau-Brunswick de façon à protéger la profession de la paramédecine et le public desservi. L'Association encourage et facilite également la communication, la formation et la coopération entre les professionnels de la paramédecine au Nouveau-Brunswick et promeut la communication et la coopération auprès de groupes similaires ayant un intérêt pour la paramédecine. La mission de l'Association est d'établir et de promouvoir les plus hautes normes éthiques, éducatives et cliniques pour tous les travailleurs paramédicaux.

2. Pratiques comptables significatives

a) Méthode de comptabilité

L'organisation a préparé ses états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif canadiens.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif à taux constant en utilisant les taux annuels suivants :

Meubles et équipements	20%
Ordinateurs	30%
Immeuble	4%

c) Comptabilisation des produits

L'organisation comptabilise ses produits selon une méthode différée. Cela implique que l'utilisation au cours d'un exercice futur de l'excédent des revenus sur les dépenses d'un exercice particulier n'est pas restreinte.

Les cotisations des membres s'appliquent à l'année calendrier, soit de janvier à décembre. L'Association comptabilise ces produits selon une méthode différée pour les cotisations perçues jusqu'à l'exercice auquel elles se rapportent. Les cotisations payées en retard sont comptabilisées dans l'exercice où elles sont reçues.

Non audité

ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

2. Pratiques comptables significatives (...)

d) Impôt sur le revenu

L'organisation est un organisme à but non lucratif enregistré et est donc exempté de l'impôt selon l'article 149, alinéa 1 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

e) Utilisation d'estimations et incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux Principes comptables généralement acceptés obligent la direction à recourir à des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur la valeur des actifs et des passifs et autres montants qui apparaissent dans les états financiers et les notes afférentes. Les résultats pourraient diverger de ces hypothèses.

3. Immobilisations

		2022		2021	
		Coût	Amortissement Cumulé	Solde	Solde
Terrain		\$ 75,000	\$ -	\$ 75,000	\$ 75,000
Immeuble	4%	446,744	137,092	309,652	322,544
Meubles et équipements	20%	59,339	54,950	4,389	5,487
Ordinateurs	30%	38,228	35,673	2,555	3,649
		<u>\$619,311</u>	<u>\$227,715</u>	<u>\$391,596</u>	<u>\$406,690</u>

4a. Instruments financiers

- La trésorerie et les équivalents sont classés comme des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance. Ils sont mesurés à la juste valeur et tout bien ou perte découlant de leur disposition est comptabilisé dans le résultat net à ce moment;
- Les comptes débiteurs sont classés en tant que « Prêts et créances » et sont comptabilisés au prix coûtant ce qui correspond à leur juste valeur marchande au moment de la comptabilisation initiale. Subséquentement, ces comptes sont comptabilisés selon au coût après amortissement de la prime ce qui correspond habituellement à la valeur des comptes client moins les provisions pour créances douteuses; et
- Les dettes d'exploitation représentent des charges à payer et sont classées comme « Autres passifs financiers ». Initialement, ils sont comptabilisés à leur juste valeur et tous les gains ou pertes reconnues subséquentement sont comptabilisés à la fin de chaque exercice dans les résultats.

Non audité

RAPPORT ANNUEL 2023

William E. Marr
Comptable professionnel agréé

ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

4b. Gestion des risques financiers

Le conseil d'administration est responsable de la définition des objectifs et de l'application des politiques en matière de gestion des risques financiers.

- **Risque de crédit**
Le risque de crédit résulte de l'incertitude quant à la possibilité ou la volonté des contreparties de remplir leurs obligations financières. L'Association reçoit des produits de ses membres sous forme de cotisations. L'Association mitige le risque de crédit en comptabilisant seulement les cotisations au moment de la réception.
- **Risque de liquidité**
Le risque de liquidité représente le risque que l'Association ne puisse pas générer suffisamment d'encaisses pour remplir ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. Les dettes d'exploitation de l'Association se chiffrent à \$97,316. La capacité de remplir ces obligations dépend de l'habileté de l'Association de générer suffisamment de fonds par la perception de cotisations auprès des membres et autres sources de revenus. Ce risque est mitigé par la mise en œuvre d'un processus de planification budgétaire annuel sous la gouverne du conseil d'administration.

5. Transactions visant les apparentés

Les apparentés de l'Association représentent les postes clés au sein de la direction et les personnes exerçant une autorité ou étant responsables de la planification, de la gestion et du contrôle des activités de l'Association incluant le conseil d'administration et la direction. Sauf indication contraire, les transactions visant des apparentés ne sont pas sujettes à des modalités ou des conditions particulières. Les soldes existants sont payés à même l'encaisse.

Les membres du conseil d'administration ont droit au remboursement des frais encourus dans le cadre de l'exercice de leur fonction au nom de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick.

Le conseil, en concordance aux standards dans le domaine des organismes de réglementation en santé, établit annuellement de taux de l'indemnité de kilométrage pouvant être réclamé.

Le taux applicable à toute autre dépense de fonction remboursable soit la formation, les substituts salariaux pour les administrateurs ayant subi des pertes salariales dans le cadre de l'exercice de leur fonction au nom de l'Association et tous autres frais de transport ou allocation de repas sera adopté par résolution du conseil d'administration.

Non audité

5. Transaction visant les apparentés (...)

Le tableau comparatif des transactions est présenté au Tableau 1 de l'État des frais.

Les frais de fonction du directeur exécutif sont remboursés selon la politique adoptée par le conseil d'administration. La rémunération du directeur exécutif s'effectue selon le contrat de travail signé par le conseil d'administration.

6. Honoraires juridiques

L'Association a recours à des conseillers juridiques principalement dans le cadre de ses travaux visant la discipline et l'aptitude à exercer. Bien que ce poste budgétaire fasse partie intégrante de la planification budgétaire annuelle, les coûts réels sont fonction de la quantité et de la complexité des cas rendant ainsi l'estimation des frais associés difficiles. Les observations permettent de conclure que la quantité et la complexité semblent être de nature cyclique et que les écarts budgétaires s'estompent sur un horizon de plusieurs années.

Non audité

RAPPORT ANNUEL 2023

Rapports des Comités

Comités statutaires (au 31-12-23)

Administration and Finances

- Trésorière (Présidence) - Courtney Fillmore
- Président - Phil Comeau
- Président sortant -
- Auditeur - William Marr
- D.G. / Registraire - Chris Hood

Relations publiques

- Présidence - Derek Cassista
- Phil Comeau
- Tara Babineau
- Andrew Trecartin
- Eric Grant
- Courtney Fillmore
- Chris Hood

Législation

- Vice-président (Présidence) - Tara Babineau
- Margaret Dukes
- Gene Boles
- Phil Comeau

Plaintes

- Membres désignés de l'Association
- Représentants du public

Discipline

- Membres désignés de l'Association
- Représentant du public

Comités ad hoc (au 31-12-23)

Honneurs et prix

- Présidence - Gene Boles
- Conseil d'administration - Jordon Cripps
- Paramédics - Crystal Hart Drake
- Medavie Health - Robin O'Hara
- Employeurs privés - Chris Wall
- D.G. / Registraire - Chris Hood

Procédure de réinscription

- Présidence - Tara Babineau
- Phil Comeau
- Vicki Tozer-Butler
- Courtney Fillmore
- Jordon Baker
- Rick Babineau
- Chris Hood

Monument aux ambulanciers paramédicaux

- Registraire adjoint (Présidence) - Derek Cassista
- Courtney Fillmore
- Eric Grant
- Chris Hood

RAPPORT ANNUEL 2023

Comité de l'administration et des finances

Le comité de l'administration et des finances est un comité permanent constitué en vertu de l'article 10 des règlements administratifs qui découlent de la Loi concernant l'Association des travailleurs paramédicaux du Nouveau-Brunswick. Le Comité de l'administration et des finances examine et recommande au conseil d'administration l'adoption du budget préparé par le directeur exécutif et le personnel. Le comité examine également les états financiers annuels avec le vérificateur et recommande la nomination d'un vérificateur pour effectuer l'examen des états financiers. Ce comité est également chargé de faire des recommandations au conseil d'administration pour toutes les questions financières.

En 2023, le Comité de l'administration et des finances s'est réuni à deux reprises pour examiner et recommander l'approbation des états financiers pour 2022, et pour approuver le budget pour l'exercice 2024 au conseil d'administration qui l'a approuvé lors des réunions des 18 et 19 septembre 2023. Les points saillants de leur travail ont été l'approbation d'un budget légèrement excédentaire, le gel des cotisations des membres, la poursuite des travaux sur la transition vers un nouveau système d'inscription et le maintien et l'amélioration de l'examen réglementaire d'accès à la profession.

Respectueusement soumis

Courtney Fillmore, présidente

RAPPORT ANNUEL 2023

Comité des relations publiques

Alors que nous réfléchissons à tout ce qui a été accompli en matière de relations publiques au cours de 2023, plusieurs succès sont à souligner. Grâce à la richesse à la diversité des idées au sein du conseil d'administration, la défense des intérêts est bien équilibrée et s'est avérée efficace.

Les efforts en défense des intérêts de la profession se sont concentrés sur la nécessité de poursuivre la réforme du système de soins de santé du Nouveau-Brunswick. En outre, le rôle élargi des paramédics au sein du réseau de la santé continue à capter l'attention des décideurs et des dirigeants politiques.

L'APNB a eu le plaisir d'accueillir des paramédics des quatre coins de la province pour leur journée annuelle de défense des intérêts des paramédics à l'Assemblée législative le 14 juin 2023. En plus de l'exécutif, des membres du conseil d'administration et du personnel de l'APNB, l'organisation a accueilli des paramédics de diverses régions pour compléter et diversifier l'équipe de défense des intérêts. L'équipe de l'APNB a été reçue par 40 des 49 députés provinciaux en exercice où elle a été en mesure de présenter des sujets de plaidoyer ciblés : l'extension du programme pré-ALRT, la thrombolyse paramédicale, le recrutement international et le monument provincial des paramédics.



Depuis cet événement, l'APNB a célébré l'annonce d'un monument des paramédics approuvé avec la lieutenant-gouverneure lors du gala des prix 2023, avec un dévoilement prévu à la mi-2024. Ce succès peut être attribué directement au travail dévoué des défenseurs de l'APNB et à l'efficacité globale des relations publiques et gouvernementales de l'organisation.

Le comité des relations publiques de l'APNB aimerait remercier tous les paramédics qui ont effectué du bénévolat au Nouveau-Brunswick au cours de l'année 2023. La participation des paramédics à des événements communautaires contribue à l'image positive de la profession et assure une forte présence dans la collectivité. Cela accroît la sensibilisation au bon travail effectué quotidiennement par les paramédics dans toute la province.

Respectueusement soumis,

Derek Cassista

Président des relations publiques, président de l'APNB

RAPPORT ANNUEL 2023

Comité de discipline et de l'aptitude à exercer

Ce rapport résume les activités en matière de discipline et d'aptitude à la pratique de l'APNB en 2023. Ces activités permettent de traiter les plaintes en provenance des employeurs, des membres, du public ou du registraire de l'APNB et qui découlent de la pratique et de la conduite de l'ensemble des paramédics inscrits au Nouveau-Brunswick. Les comités de discipline et d'aptitude à la pratique sont composés de paramédics et de membres du public.

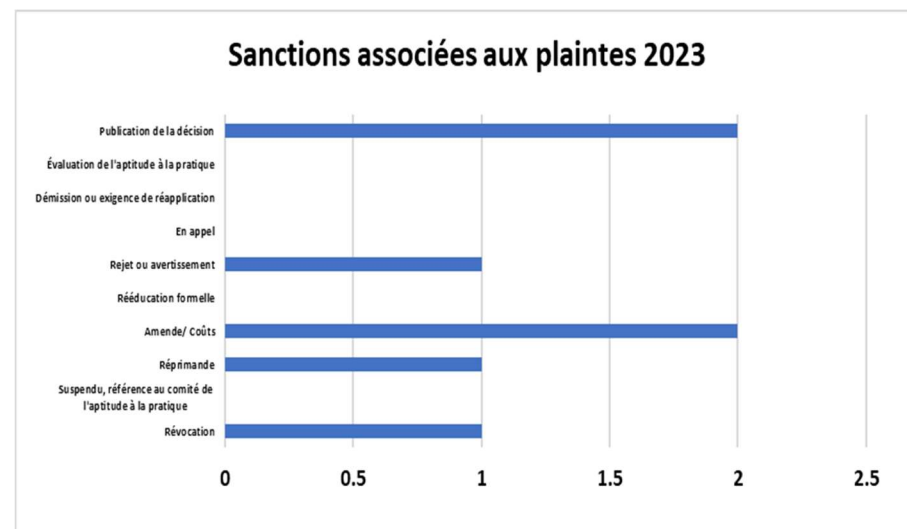
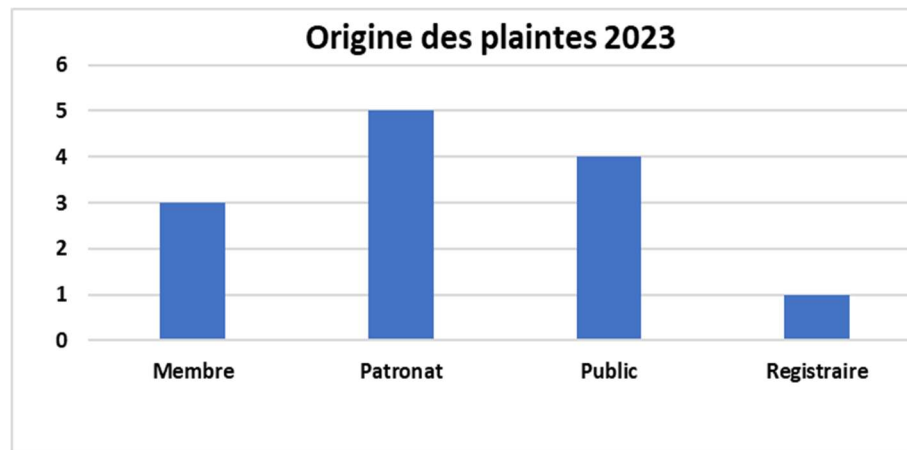
Au cours de l'exercice 2023, l'APNB a reçu 12 plaintes qui impliquent 17 membres. De surcroît, une affaire a été renvoyée en appel, pour un total de 13 nouvelles plaintes. Les plaintes en fonction de la source sont réparties de la façon suivante : 5 émanant d'employeurs, 3 de membres, 4 du public, 1 du registraire.

Le comité de discipline (CD) est chargé de sanctionner les membres une fois que le comité d'aptitude à la pratique a déterminé la validité de la plainte déposée. Le CD peut révoquer des permis d'exercer, émettre des réprimandes, des amendes ou des remboursements de frais pour des causes, des avertissements ou encore rejeter des plaintes. Au cours de l'exercice 2023, le DC a révoqué 1 permis, réprimandé 1 membre, émis 2 amendes et 1 avertissement.

Il y a 11 plaintes en cours, en raison de questions de procédure ou d'enquête. L'APNB souhaite remercier tous les paramédics et les membres du public qui se portent volontaires pour participer au processus de discipline et d'aptitude à la pratique et qui contribuent à la santé générale de la profession et le maintien de hauts standards de professionnalisme et de transparence au bénéfice du public. Respectueusement soumis,

Le tout respectueusement soumis,

Derek Cassista, Registraire adjoint



RAPPORT ANNUEL 2023

Comité des honneurs et prix

Le comité des honneurs et des prix de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick a pour tâche de veiller à ce que la contribution de tous les membres à la prestation de soins d'urgence et à la santé des citoyens et des visiteurs de notre province soit reconnue. Nous administrons également la distribution de subventions et de bourses d'études pour la formation des membres actuels et qui feront partie de l'équipe soignante. Pour ce faire, le comité est composé de représentants du conseil d'administration de l'Association, des membres, des employeurs et du public.

Les prix que nous administrons à l'échelle provinciale sont les suivants : la Médaille pour services distingués en soins médicaux d'urgence, la Médaille de longs états de service de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick, le Prix de la contribution à la paramédecine et le Prix de la contribution à la communauté. Nous offrons cinq bourses d'études en soins de santé de 2 000\$, 10 subventions de 100\$ pour la formation continue et trois subventions pouvant atteindre 1 000\$, selon un partage des coûts à parts égales, pour participer à une conférence canadienne sur les SMU.

La Médaille pour services distingués en soins médicaux d'urgence est un prix national administré par la Direction de la Chancellerie des distinctions honorifiques du Secrétariat du Bureau du Secrétaire du Gouverneur général et tient compte des recommandations des comités provinciaux. Les médailles pour services distingués reconnaissent les personnes qui exercent des professions à risque élevé et qui se sont consacrées à la préservation de la sécurité publique du Canada par un service long et exceptionnel. Ces prix ont une portée nationale et font partie du système canadien de distinctions honorifiques. Ces médailles et d'autres médailles similaires instituées par la Gouverneure générale sont décernées en reconnaissance des services rendus au pays. La liste des récipiendaires de 2023 figure à la page suivante.

La Médaille de longs états de service de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick est décernée aux membres qui comptent le nombre requis d'années de service actif en tant que paramédic, d'urgence ou non, au Nouveau-Brunswick, qui sont membres de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick, qui n'ont fait l'objet d'aucune mesure réglementaire au cours des deux (2) années précédentes et qui n'ont fait l'objet d'aucune enquête réglementaire. La liste des 2023 récipiendaires figure dans les pages suivantes.

Le prix de la contribution à la profession de paramédic vise à reconnaître les membres en règle actuels ou passés de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick pour leurs activités de sensibilisation et de développement de la profession de paramédic ou toute personne, jugée appropriée par le comité des prix et bourses et le conseil d'administration, qui apporte une contribution importante à la profession de paramédic au Nouveau-Brunswick.

Le prix de la contribution à la communauté reconnaît les membres en règle actuels ou passés de l'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick pour leurs activités qui soutiennent et améliorent leur communauté.

Notre bourse d'études en soins de santé est offerte chaque année aux membres à la leur famille immédiate pour des études à temps plein en paramédecine et, s'il reste des fonds, aux membres qui suivent une formation dans un autre domaine des soins de santé. La seule lauréate de 2023 est Joanne Arnold-Damen, qui suit une formation en soins infirmiers.

Les subventions d'éducation permanente de courte durée encouragent les membres actifs en règle de l'APNB à poursuivre une formation de courte durée en assistant à des cours, des symposiums ou autres séances de formation d'une durée minimale de huit (8) heures et directement liés au champ d'exercice des paramédics. Trois subventions ont été accordées en 2023.

Félicitations à tous les récipiendaires de prix et de subventions et MERCI à tous les membres pour leur service dévoué.

Respectueusement soumis

Eugene Boles, présidente

RAPPORT ANNUEL 2023

Lauréats et récipiendaires de 2023

.BARRETTES ET MÉDAILLES POUR SERVICES DISTINGUÉS



50 Ans

Garth Miller

40 Ans

Yves Goudreau

Julie Sullivan



30 Ans

Derek Anderson

Brett Carr

Claude-Rene Dionne

Lana Hallihan

Keith Porter



20 Ans

Eddie Cole

Serge Doucette

Denis Losier

Jacques Martin

RECONNAISSANCE POUR LES LONGS ÉTATS DE SERVICE DE L'ASSOCIATION DES PARAMÉDICS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

42 Ans

Donald Holmes

Andrew Kerr

John Perry

32 Ans

Marc Basque

George Cogswell

Henry Geldart

Mario Godan

Glenn Miller

Reginald Murray

Marcel Robichaud

Paul Robichaud

Robert Waugh

Kathy Weir

22 Ans

David Burt

Mathew Cameron

David Candy

Justin Clark

Bruno Doiron

Tiffany Good

Jo-Anne Haughn

Audrey Henderson

Jacqueline Jaillet

Serge LeBlanc

Jacques Martin

Julie Martin

Bernard Paulin

Benoit Savoie

Gino Scichilone

Bernard Soucy

David Trafford

Peter Trueman

William Williams

RAPPORT ANNUEL 2023

12 Ans

Kevin Adler	Aisha Bartlett	Jessica Black	Nancy Boudreau	Mistelle Boyne	Lisa Cole	Calaib Corbin
Kevin Darrah	Nancy Dunphy	Jennifer Evans	Sarah Gallant	Monica Gaudet	Scott Gavel	Leslie Gillet
Sheri Graham	Eric Grant	Steven Gray	Gary Halas Moulton	Benjamin Hoffman	Willard Jardine	Robert Kemp
Ryan Kirk	Penny Kollar	Nicholas Landry	Danny Levesque	Scott Lily	Tim Loker	Jennifer Lund
Iain McEachern	Natasha MacKinnon	Veronique Mattatall	Joshua Macule	Samatha McLaughlin-Robichaud	Natalie McLean	Melissa McSorley
Ashley Merriam	Ola Merill	Megan Murphy	Curtis O'Blenis	Steven O'Kane	Jessica Parish	Kevin Poirier
Glen Rodd	Jennifer Sharkey	Shailer Shepherd	Karen Smith	Melaine Smythe	Andrew Trecartin	Chris Wall
Debbie Warman	Nick West	Stephanie White				



RAPPORT ANNUEL 2023

Comité de la procédure de réinscription

En 2023, le comité de la procédure de réinscription a reporté son budget et ses réunions sur un projet spécial lié à la reconnaissance des qualifications étrangères, financé en partie par le ministère de la Santé, régi par un comité directeur exécutif bénévole, avec la contribution d'un comité consultatif technique qui a consulté un grand nombre de parties prenantes. Ce travail a été réalisé sous l'autorité du conseil d'administration et par l'intermédiaire d'un consultant en gestion, M. Carl Damour. Le projet, qui a débuté et s'est achevé en 2023, visait à examiner les exigences réglementaires de l'APNB, à concevoir des critères d'évaluation actualisés et valides, à recruter un groupe d'évaluateurs d'équivalence externes et à tester la preuve de concept en utilisant tous les outils. Nous sommes heureux d'annoncer que les concepts qui ont été développés et testés ont donné des résultats positifs. Cela a permis de réduire à un maximum de 20 jours ouvrables le délai entre la présentation d'une demande complète et la communication d'une décision par l'APNB.

Respectueusement soumis,

RAPPORT ANNUEL 2023

Comité de la Monument aux ambulanciers paramédicaux



En octobre, l'APNB a reçu l'approbation de la lieutenant-gouverneure et du gouvernement provincial d'ériger un monument en l'honneur des paramédics sur les terrains de la Résidence du gouverneur. Cette approbation fait suite aux efforts considérables déployés par le personnel et le conseil d'administration de l'APNB en vue de créer un monument pour les paramédics du Nouveau-Brunswick.

Le Monument des paramédics du Nouveau-Brunswick rendra hommage aux contributions exceptionnelles des paramédics à leur profession, tout en commémorant ceux qui ont donné leur vie au service du Nouveau-Brunswick. Le processus de conception a fait l'objet d'une consultation auprès de l'ensemble des membres, d'une entreprise de conception professionnelle et d'un exercice d'étalonnage des monuments des premiers intervenants dans le monde entier.

L'APNB prévoit dévoiler le monument à l'été 2024 lors d'une cérémonie et d'une réception organisées par la lieutenant-gouverneure.

Le tout respectueusement soumis,

Derek Cassista, présidente

RAPPORT ANNUEL 2023

Nous joindre

L'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick

298 rue Main, Fredericton, NB E3A 1C9

Tél: 506-459-2638

Fax: 506-459-6728

Sans frais: 1-888-887-7262

www.panb.ca

